



Fonds européen d'aide aux plus
démunis (FEAD)

Programme opérationnel français FEAD (PO1) 2014-2020

RAPPORT D'EXECUTION 2018

Règlement UE n°223/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 relatif au Fonds européen d'aide aux plus démunis

Rédaction : DGCS, autorité de gestion

1) Identification du rapport annuel

CCI	2014FR05FMOP001
Titre	Programme opérationnel FEAD 2014-2020 France
Version	
Année sur laquelle porte le rapport	2018
Date de la consultation des parties prenantes	1 ^{er} Avril 2019

2) Mise en œuvre

Information sur la mise en œuvre en référence aux indicateurs communs pour les opérations partiellement ou totalement achevées.

L'exécution du programme :

En 2018, le FEAD reste un soutien fondamental à la politique de l'aide alimentaire en France : il représente presque 34 % des denrées distribuées par les organisations partenaires et autres associations, et reste en cela la première source d'approvisionnement de ces dernières. En effet, la France a fait le choix du PO I, c'est-à-dire que la majorité des crédits du programme sont orientés vers l'achat de denrées alimentaires destinées à délivrer une aide alimentaire de base aux personnes les plus démunies, via un appel d'offres annuel passé par FranceAgriMer.

*A noter : si les campagnes peuvent s'étaler sur plusieurs années (date limite de fin des livraisons au 15 février de l'année N+1), le **présent rapport annuel d'exécution (RAE) raisonne en termes d'année civile sur la stricte année 2018 : les éléments de mise en œuvre décrits ci-dessous se rapportent tous à l'année 2018, du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018.***

L'année 2018 est principalement marquée par la mise en œuvre du plan d'action destiné au redressement du programme suite à l'audit conduit par la Commission européenne en mars 2016, qui avait placé la France en situation d'interruption des paiements (catégorie 3 – fonctionnement partiel), mais également par **la conduite d'un audit du système en novembre et décembre par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), autorité d'audit du FEAD**. L'audit du système portait sur la fiabilité du système de gestion et des procédures de l'autorité de gestion et de l'organisme intermédiaire, mais également sur les organisations partenaires pour la première fois.

L'année 2018 a également vu la **constitution au complet du pôle de gestion FEAD** au sein de la DGCS, constitution qui avait déjà débuté en 2017. De nouvelles procédures ont été mises en place, notamment en matière de contrôle interne, de forfait logistique et d'assistance technique afin de finaliser la piste d'audit de ces opérations. De plus, comme décrit dans le précédent rapport annuel d'exécution, **un plan d'action destiné à mettre en place 8 mesures correctrices a été déployé** tout au long de l'année et a mis à contribution tous les acteurs du FEAD (DGCS, FranceAgriMer, organisations partenaires) afin d'améliorer la gestion du FEAD.

La DGCS a reçu en avril 2019 le rapport provisoire d'audit de la CICC et a rendu ses éléments de réponse en juin. Le rapport définitif d'audit qui présentera les conclusions de l'autorité d'audit du FEAD en France s'agissant des nouvelles procédures mises en place ainsi que des améliorations possibles du système de gestion et des mesures correctrices adéquates, est désormais attendu pour la fin du mois de septembre.

S'agissant des opérations relatives à l'achat de denrées :

L'opération « achat de denrées » se matérialise par un marché public annuel d'achat de denrées, qui représente la mise en œuvre essentielle du programme.

Pour l'ensemble de la programmation 2014-2020, l'organisme intermédiaire est FranceAgriMer, en charge de la passation et du suivi de l'exécution des marchés d'achat de denrées dans sa fonction de service bénéficiaire, et en charge de la déclaration des dépenses éligibles via les CSF communautaires dans sa fonction de service gestionnaire.

➤ **Sélection des organisations partenaires (OP)**

En premier lieu, les organisations partenaires (OP) pouvant bénéficier des denrées FEAD sont sélectionnées à travers différentes étapes selon le cadre juridique français :

- la **procédure d'habilitation nationale à recevoir des contributions publiques** destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire de 2013, renouvelée en février 2016 pour une durée de 10 ans ;
- un **appel à candidature pour bénéficier des denrées FEAD** [ouvert aux seules associations habilitées] a été lancé durant l'été 2016 valable pour 5 ans ;
- les demandes d'émargement au FEAD 2018 ont été transmises à l'autorité de gestion à l'été 2017.

A l'issue de la Commission nationale pour l'appel à candidature FEAD 2016-2021, les 4 associations d'aide alimentaires, déjà bénéficiaires du programme depuis 2014, ont été renouvelées en qualité d'organisations partenaires (OP).

Ces têtes de réseau associatives sont :

- La Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) ;
- Le Secours Populaire Français (SPF) ;
- Les Restaurants du Cœur-Relais du Cœur (RDC) ;
- La Croix-Rouge française (CRF).

Ces associations assurent la mise à disposition des denrées auprès des bénéficiaires finaux, à l'exception de la FFBA qui ne distribue pas directement aux personnes démunies mais assure elle-même l'approvisionnement de 5400 associations, dont plus de 1900 habilitées par les services déconcentrés de l'Etat, et centres communaux d'action sociale (CCAS) partenaires.

➤ **Répartition des crédits entre les OP**

Le plan de financement inscrit dans le Programme Opérationnel prévoit pour la campagne FEAD 2018 le montant total de **84 661 131,61 € TTC** réparti de la manière suivante entre les axes de financement :

- 80 629 649,15 € TTC pour l'achat de denrées (appel d'offres) ;
- 4 031 482,46 € TTC pour les coûts administratifs, de transport et de stockage (forfait logistique)

Les crédits ont été répartis entre les 4 OP comme suit, sur la base des données chiffrées portant sur l'activité d'aide alimentaire en 2016 :

Organismes partenaires	Dotation pour l'achat des denrées (TTC)	Stockage, transport (5%) - TTC
FFBA	27 217 463,12 €	1 360 873,16 €
Restaurants du Cœur	25 895 533,29 €	1 294 776,67 €
Secours Populaire français	25 802 367,02 €	1 290 118,35 €
Croix-Rouge française	1 714 285,71 €	85 714,29 €
Total	80 629 649,15 €	4 031 482,46 €

➤ **Choix des denrées achetées**

Pour l'appel d'offres du FEAD 2018, 33 produits ont été retenus à l'issue de la réunion annuelle « choix de denrées » organisée le 12 juillet 2017 par la DGCS, autorité de gestion, et la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture en présence de FranceAgriMer et des organisations partenaires. Celle-ci est en annexe 1 au présent RAE.

Le choix des denrées fournies via le dispositif FEAD s'appuie sur la recherche d'une complémentarité nutritionnelle avec des denrées collectées par d'autres moyens que l'appel d'offre européen (ramasse, dons, collectes nationales, circuits courts...), dans le but de se rapprocher des recommandations en matière de répartition des aliments pour une aide alimentaire équilibrée.

➤ **Notification du marché FEAD 2018**

Le cahier des charges de l'appel d'offres a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin National des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 11 février 2018.

La date limite de dépôt des candidatures était le 13 mars 2018 : 354 offres ont été déposées auprès de FranceAgriMer pour les 91 lots du marché.

FranceAgriMer a procédé à l'attribution des lots en déterminant l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères pondérés selon la stricte application du code des marchés publics. La Commission des Achats s'est réunie le 4 avril 2018 pour les produits basiques et le 25 avril 2018 pour les produits élaborés, en présence de l'autorité de gestion et des organisations partenaires.

Le marché FEAD 2018 a été conclu pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2019, incluant la date ultime des dernières livraisons du 15 février 2019 aux entrepôts des OP.

➤ **Livraisons FEAD réalisées et payées en 2018**

Sur l'année 2018 ont eu lieu les livraisons aux OP des appels d'offre suivants :

1) Marché FEAD 2017

Chaque marché poursuit ses livraisons jusqu'au 15 février N+1. Aussi, au titre du marché FEAD 2017, les fournisseurs ont procédé aux dernières livraisons du marché FEAD 2017 aux organisations partenaires avant le 15 février 2018. De plus, 13 lots ont été infructueux dans le cadre du premier appel d'offres du marché FEAD 2017, entraînant l'organisation d'un second appel d'offres

spécifiquement pour ces 13 lots¹. Toutes les livraisons représentent un volume de denrées de 62 646,11 T, équivalent à 57 487 500,85 €.

FEAD 2017 livré en 2018			
	en T et mL livrés	paiement des avances (€)	en dépenses payées (€)
FFBA	16 693,47	145 671,87 €	17 322 465,57 €
RDC	26 805,839	- €	19 870 767,89 €
SPF	18 556,836	452 014,16 €	18 365 154,95 €
CRF	889,957	20 757,78 €	1 310 668,63 €
Total	62 946,11	618 443,81 €	56 869 057,04 €
57 487 500,85 €			

2) Marché FEAD 2018

Les livraisons de denrées devaient normalement avoir lieu entre juillet 2018 et le 15 février 2019, cependant, comme expliqué ci-après, les livraisons ont dépassé la date butoir du 15 février 2019. Par conséquent, une partie des livraisons du FEAD 2018 seront présentées dans le RAE 2019. L'essentiel des paiements a été réalisé en 2018 : plus de la moitié des paiements effectués en 2018 constitue des avances versées aux fournisseurs à la notification du marché.

FEAD 2018 livré en 2018			
	en T et mL livrés	paiement des avances (€)	en dépenses payées (€)
FFBA	6 870,70	4 297 488,19 €	3 408 475,82 €
RDC	3 067,756	4 088 759,57 €	2 152 904,79 €
SPF	6 002,643	4 074 051,72 €	2 107 621,10 €
CRF	221,63	270 672,36 €	288 820,67 €
Total	16 162,73	12 730 971,84 €	7 957 822,38 €
20 688 794,22 €			

Les livraisons devaient initialement débuter en juin 2018. Cependant des problèmes de trésorerie au sein de l'organisme intermédiaire, FranceAgriMer, dues aux difficultés budgétaires du programme, ont entraîné des difficultés de paiement des fournisseurs. Ces derniers ont démarré la fabrication des produits avec un mois de retard, entraînant également des pénalités de retard importantes à payer aux fournisseurs. Le calendrier a donc été décalé et les premières livraisons ont débuté en juillet par des produits basiques.

L'incident majeur de la campagne FEAD 2018 concerne les steaks hachés. En effet, en février et mars 2019, plusieurs associations locales ont alerté les autorités sur un goût suspicieux concernant ce produit. Des analyses ont immédiatement été diligentées par les services de l'Etat compétents et une fraude en termes de composition des steaks hachés a été détectée. Le soumissionnaire du marché est sous le coup d'une procédure pénale et se doit d'appliquer les dispositions prévues au cahier des charges à savoir : la reprise et l'échange de tous les steaks hachés ainsi que la prise en charge des coûts générés par les produits frauduleux. L'incident est en cours de résolution. Les différentes

¹ Le paiement de ces 13 lots apparaît dans l'annexe 3 relative au paiement du FEAD 2017 sous les appellations « paiement d'avances FEAD 2017 bis » et « paiements des factures FEAD 2017 bis ».

parties concernées par ce sujet se sont montrées réactives et la communication a été fluide permettant ainsi une réaction rapide des autorités compétentes.

Enfin, les livraisons sur l'île de la Réunion ont été retardées du fait du mouvement des gilets jaunes qui a empêché l'accès au port des différentes cargaisons. Aussi, le fournisseur Dhumeaux n'a pu respecter les dates de livraison convenues et a dépassé la date butoir du 15 février 2019. Il a demandé à FAM l'application de la force majeure. Au regard des éléments fournis, le service juridique de l'établissement a donné un accord préalable en attente des pièces permettant de justifier le lien entre la situation de blocage du port de la Réunion et les quantités livrées au-delà de la date limite. Un lot a été concerné par ce retard et a été livré le 4 mars 2019.

Plus globalement, les OP ont exprimé le souhait de voir s'améliorer la gestion des calendriers de livraisons avec, notamment, des livraisons commençant plus tôt dans l'année. Les difficultés lors des livraisons avec les fournisseurs peuvent, selon la FFBA, être imputées au recours aux courtiers par les soumissionnaires du marché. En effet, par soucis d'économie, les transporteurs ne prennent parfois pas rendez-vous avec les bénévoles pour décharger, ce qui participe de la complexification des livraisons. Ces dernières ont également indiqué à l'autorité de gestion qu'elles souhaitaient avoir une discussion globale sur la qualité des denrées afin que l'incident du steak haché ne se reproduise plus. Enfin, une réflexion sur une prise en compte plus poussée des critères environnementaux dans les appels d'offre est également nécessaire entre toutes les parties du programme.

En 2018, 79 108,83 tonnes de denrées (issues des marchés FEAD 2017 et 2018) ont été livrées aux OP pour un montant total de dépenses acquittées de 78 176 295,07 €.

Les tableaux joints en annexe 2 présentent, pour chaque appel d'offres, le détail des denrées livrées aux 4 OP et ayant fait l'objet d'une mise en paiement par FranceAgriMer en 2018.

S'agissant du forfait relatif aux frais administratifs, de transport et de stockage du marché FEAD 2018 (dit « forfait logistique » prévu à l'article 26 paragraphe 2-c du règlement), une enveloppe prévisionnelle de 4 031 482,46 € a été programmée, correspondant à 5% de la valeur des denrées achetées dans le cadre du marché.

Afin de permettre aux organisations partenaires de disposer des crédits nécessaires pour l'exécution d'une campagne dans un délai raisonnable tout en sécurisant la dépense, il a été décidé de verser une partie des crédits aux associations sous forme d'une avance, calculée sur la base des dossiers de paiement transmis à FAM qui attestent de la bonne réception des produits par l'OP, au plus tard le 30/09/n+1. Le versement du solde est prévu en fin de campagne.

En 2018, les crédits versés aux OP au titre du forfait logistique par campagne sont les suivants :

FEAD 2014 : des versements intermédiaires avaient déjà eu lieu lors de l'exécution du marché et le solde du forfait a été versé à chacune des OP en 2018. Au total, **3 660 373,14 €** ont été versés aux OP au titre de leurs forfaits logistiques (paiement intégral), dont **190 042,22 €** de soldes en 2018, répartis comme suit :

- 1 072 612, 79 € de versements intermédiaires avant 2018 et 154 550,23 € de solde versé en 2018 aux RDC ;
- 1 268 091, 63 € de versements intermédiaires avant 2018 et 9 261, 66€ de solde versé en 2018 à la FFBA ;

- 112 685,79 € de versements intermédiaires avant 2018 et 9 936,48 € de solde versé en 2018 à la CRF ;
- 1 171 490,95 € de versements intermédiaires avant 2018 et 16 293,85 € de solde versé en 2018 au SPF.

FEAD 2015 : des versements intermédiaires avaient déjà eu lieu lors de l'exécution du marché et le solde du forfait a été versé à chacune des OP en 2017. Au total, **3 792 174,62 €** ont été versés aux OP au titre de leurs forfaits logistiques (paiement intégral), dont **288 079,52 €** de soldes en 2018, répartis comme suit :

- 1 110 289,60 € de versements intermédiaires avant 2018 et 139 329,30 € de solde versé en 2018 aux RDC ;
- 1 092 307,07 € de versements intermédiaires avant 2018 et 47 086,62 € de solde versé en 2018 à la FFBA ;
- 111 934,91 € de versements intermédiaires avant 2018 et 1 632,49 € de solde versé en 2018 à la CRF ;
- 1 189 563,53 € de versements intermédiaires avant 2018 et 100 031,11 € de solde versé en 2018 au SPF.

FEAD 2016 : des versements intermédiaires ont déjà eu lieu lors de l'exécution du marché et le solde du forfait sera payé au cours de l'année 2019. Au total, **3 592 475,83 €** ont été versés aux OP en qualité d'avances au forfait logistique répartis comme suit :

- 1 124 013,63 € aux RDC ;
- 1 162 577,38 € à la FFBA ;
- 130 864,68 € à la CRF ;
- 1 175 020,14 € au SPF.

FEAD 2017 : des versements intermédiaires ont déjà eu lieu lors de l'exécution du marché en 2018 et le solde du forfait sera payé au second semestre de l'année 2019 – premier semestre 2020. Au total, 2 309 477,12 € ont été versés aux OP en qualité d'avances au forfait logistique répartis comme suit :

- 716 391,78 € aux RDC ;
- 842 390,85 € à la FFBA ;
- 33 965,09 € à la CRF ;
- 716 729,40 € au SPF.

En 2018, **2 787 598,86 €** ont été versés aux OP au titre du forfait logistique.

FEAD 2018 : Aucun versement intermédiaire n'a eu lieu au titre du forfait logistique de la campagne 2018. En effet, d'après l'article 5.1 de la convention de partenariat conclu entre FranceAgriMer et chacune des 4 organisations partenaires, FAM a jusqu'au 30/09/2019 pour effectuer le versement de la première partie du forfait des associations.

➤ Mesures d'accompagnement en France

Au-delà de la simple distribution de repas/colis, l'aide alimentaire constitue également pour les OP une opportunité pour établir un contact avec les bénéficiaires finaux et leur proposer un accompagnement personnalisé plus global vers un processus d'insertion sociale et professionnelle. L'aide alimentaire est en effet la « porte d'entrée » pour identifier les besoins des personnes et les orienter vers les dispositifs et services auxquels ils ont droit. Ces mesures d'accompagnement proposées par les associations ne sont pas financées par le FEAD : elles sont soutenues par des financements nationaux, étatiques et locaux, au travers de subventions annuelles versées aux associations. Elles se concrétisent par les actions suivantes : accueil et écoute, ateliers-cuisine et sensibilisation à l'équilibre nutritionnel, accompagnement à l'accès aux droits, aux prestations sociales, à l'accès aux soins, accompagnement scolaire et cours de langue française, insertion par l'emploi, accès à la culture et aux loisirs, aux vacances, accompagnement vers le logement, microcrédit personnel, accès aux services bancaires, inclusion sociale (apprentissage des savoirs de base, la téléphonie sociale, soutien psychologique, etc...), le maintien du lien social et familial (espaces bébé parents, rétablissement des liens familiaux, ...), les aides administratives et juridiques (domiciliation, écrivain public, ...) ainsi que les opérations d'urgence et de post-urgence.

➤ **La mise en œuvre du FEAD dans les territoires ultra-marins**

L'Île de la Réunion

Deux associations sont présentes sur l'île de la Réunion et assurent la distribution de denrées alimentaires provenant notamment du FEAD depuis la campagne 2016 : la Délégation territoriale de la Croix-Rouge française (CRF) et la Banque Alimentaire des Mascareignes (BAM). La distribution de 488 K€ de denrées FEAD s'est déroulée dans de bonnes conditions tout au long de l'année. Cependant, comme expliqué plus haut, les livraisons sur l'Île de la Réunion ont pris du retard du fait du mouvement des gilets jaunes, empêchant les cargos d'avoir accès au port. Ces deux associations mènent différents projets liés à l'aide alimentaire sur l'île :

A l'occasion de la journée du diabète par exemple, des associations partenaires (AP) de la BAM ont organisé la journée des « Sucres et des Lettres », permettant ainsi un dépistage de la population – la Réunion est le territoire en France où la population est la plus touchée par le diabète – et de lutter contre l'illettrisme. Un concours « Cuisine Master Marmite » a également été organisé par la BAM en partenariat avec Leclerc impliquant les bénéficiaires de l'aide alimentaire. Enfin, la BAM a pour projet d'organiser un atelier cuisine spécifiquement dédié à la sensibilisation des personnes au problème du diabète et de l'obésité une fois par semaine, avec notamment une prévention en créole pour toucher tous les publics.

La Croix-Rouge organise également de nombreuses activités sur l'île de la Réunion : un de ses entrepôts est situé au centre de détention du Port et permet d'employer 5 détenus 3 jours par semaine dans des travaux de comptage, rangement, préparation des commandes, nettoyage). Elle a également pour projet de valoriser les excédents de la cuisine centrale afin de récupérer les barquettes surgelées de la mairie de Possession pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire. D'autres municipalités sont intéressées par ce projet qui pourrait ainsi s'étendre. Enfin, la CRF a lancé en 2018 son dispositif « Croix-Rouge sur roues », un dispositif itinérant qui permet de proposer une aide alimentaire de proximité et d'aller vers les populations les plus éloignées des centres de distribution. En 2019, le dispositif sera élargi à d'autres territoires de l'île afin de toucher le public plus largement.

La Martinique

En Martinique, où 220 K€ de denrées FEAD ont été acheminées, des ateliers cuisine sont organisés auprès des personnes les plus démunies. Un séminaire sur la qualité nutritionnelle des denrées alimentaires distribuées dans les AP de la FFBA a également été organisé afin de rappeler l'importance de l'équilibre nutritionnel dans la constitution des paniers alimentaires.

La Guadeloupe

La banque alimentaire de Guadeloupe, approvisionnée par 210 K€ de denrées FEAD, organise aussi des ateliers cuisine. Les participants ont également été invités à participer au championnat culinaire « Les Chefs, c'est vous !!! » avec le chef cuisiner Hervé Guyard. Ce concours a réuni 13 équipes qui se sont vu remettre des prix pour les plats cuisinés.

➤ **Etudes et évaluation du programme FEAD**

Les études diligentées par la DGCS et la DGAL, qu'elles portent exclusivement sur le FEAD ou soient élargies au fonctionnement de l'aide alimentaire en France, contribuent à évaluer l'efficacité et l'efficience du programme, et à établir des préconisations pour la programmation post 2020 :

✚ Etude comparative des stratégies de choix de denrées FEAD dans l'Union

En 2016, la DGAL a diligenté une étude comparative des stratégies de choix des denrées alimentaires achetées par les différents Etats membres dans le cadre du FEAD, pour le cas échéant étudier les possibilités d'évolution du dispositif français.

La finalité de l'étude est de présenter des pistes d'améliorations liées aux difficultés actuelles à objectiver les choix de produits à acheter, motivés par des paramètres parfois contradictoires :

- respect des règles de la commande publique et non-restriction de la concurrence ;
- équilibre nutritionnel en complémentarité avec d'autres sources d'approvisionnement ;
- qualité gustative et sécurité sanitaire des produits ;
- recherche d'économies d'échelle pour accroître la quantité de denrées achetées.

L'autorité de gestion a présenté les résultats provisoires de l'étude en réunion du FEAD Network le 23 février 2017. Ceux-ci mettent en avant que la France est le pays qui achète, avec la République Tchèque, le plus grand nombre de denrées alimentaires (plus de 30 produits achetés dans le cadre des appels d'offre 2014 à 2016 contre une moyenne de 10 à 20 produits achetés par les autres Etats-membres). Pour affiner la comparaison entre différentes pratiques européennes, un panel de six pays a été retenu pour faire l'objet d'une expertise plus approfondie : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Italie et la République Tchèque.

Le rapport définitif de l'étude a été rédigé fin 2017 : une publication autour de cette étude est disponible sur le site Internet du Ministère de l'Agriculture depuis juin 2018.

✚ Rapport du Sénat sur le fonctionnement du dispositif d'aide alimentaire en France

Le 10 octobre 2018, les sénateurs MM. Arnaud Bazin et Eric Bocquet ont publié un rapport d'information sur l'aide alimentaire² dans lequel plusieurs constats sont dressés au sujet du FEAD, notamment celui de la lourdeur de la chaîne de contrôles au niveau communautaire et national, les difficultés de trésorerie de FAM, le plan d'action validé en mai 2018, l'importance de maintenir une enveloppe financière similaire pour le FSE + dédié à l'aide alimentaire. Ce rapport d'informations a également mis en avant les difficultés de l'architecture d'un fonds européen sur des associations reposant presque uniquement sur des bénévoles (<https://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-0341.pdf>).

✚ Prise en compte des principes horizontaux de l'Union Européenne

S'agissant du développement durable et de la prise en compte des aspects climatiques et environnementaux dans la mise en œuvre du programme, FAM bénéficiaire demande aux soumissionnaires des éléments sur l'émission de CO2 dans le cadre de la mise en œuvre du marché.

Concernant la non-discrimination des bénéficiaires finaux de l'aide alimentaire, ce principe est inscrit dans les statuts et documents relatifs à l'accès à l'aide alimentaire des bénéficiaires de chacune des 4 organisations partenaires du FEAD.

² « Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver ».

Aucune étude ou évaluation n'a été diligentée sur ces sujets dans le cadre du programme FEAD. Néanmoins le programme participe de manière indirecte à l'atteinte des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes, de développement durable (inscription de critères environnementaux dans les appels d'offres « achat de denrées ») et d'égalité des chances et non-discrimination. Ces principes sont pris en compte dans le contexte général du programme et dans sa mise en œuvre, et les parties prenantes y concourent, tout particulièrement les associations caritatives.

Synergie entre les fonds européens

Les Restaurants du Cœur ont créé un chantier d'insertion à Aubervilliers. Cette structure emploie 65 personnes à contrat déterminé. Ces personnes sont en charge de cuisiner, grâce à des produits FEAD (lait, yaourt, céréales, beurre), des plats chauds pour les personnes dans la rue. 0,03% du financement de la structure provient du FSE. En 2016-2017, 740 000 plats chauds ont été distribués. Grâce à cette structure, 58% des personnes employées qui avaient des problèmes de logement (soit 80% du nombre total d'employés) ont trouvé une solution. En effet, les employés ne sont pas uniquement formés à la cuisine mais ils sont également pris en charge au niveau de leur santé (couverture sociale, participation à des activités sportives, etc.), de leurs problèmes de logement, de l'apprentissage de la langue, de leurs objectifs professionnels, et de leur estime-de-soi.

Mesures prises suite au questionnaire

Une réflexion globale sur la qualité des denrées FEAD a été initiée et se concrétisera lors de la réunion préparatoire choix de denrées FEAD 2020 en compagnie de la Direction générale de l'alimentation du Ministère de l'Agriculture (DGAL) et la réunion choix de denrées FEAD 2020 prévue le lundi 8 juillet prochain avec les organisations partenaires.

S'agissant de l'assistance technique (AT), deux opérations ont été programmées en 2018 pour le compte de la DGCS :

➤ **Salaires des agents du Pôle FEAD**

276 575 € TTC : opération visant à prendre en charge sur crédits AT les salaires des 5 agents contractuels dédiés à 100% et exclusivement à la gestion du FEAD au sein de la DGCS.

Programmation lors du comité de programmation du 3 juillet 2018.

Période de réalisation du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2018.

➤ **Réalisation d'un contrôle qualité gestion (CQG)**

42 480 € TTC : opération visant à prendre en charge sur crédits d'AT le recours à un prestataire pour la réalisation d'un CQG. Le cabinet Ersnt&Young est ainsi venu en appui à la DGCS pour réaliser un contrôle portant sur les procédures de gestion et de mise en œuvre du FEAD par l'organisme intermédiaire FranceAgriMer. La réalisation du CQG a eu lieu en 2018 mais n'a été payée qu'en 2019.

Programmation après consultation écrite en date clôturée en date du 24 octobre 2010.

Période de réalisation du 29 août 2018 au 30 juin 2019.

En 2018, deux opérations d'AT ont été programmées pour un total de **319 055 €**, et des crédits ont été versés pour un montant de **276 575 €**.

S'agissant des demandes de remboursement auprès de la Commission, la levée de l'interruption des paiements suite au passage en catégorie 2 en juillet 2017 a permis à la France de déclarer quatre appels de fonds en 2018 (il s'agit ici des montants certifiés par l'autorité de certification confondant la part Union Européenne et la part nationale) :

- 13 Avril 2018 : 10 548 794,95€ déclarées au titre du marché d'achat de denrées 2015 ;
- 22 Juin 2018 : 13 418 318,47 € déclarées au titre du marché d'achat de denrées 2015 ;
- 5 novembre 2018 : 22 904 179,91 € déclarées au titre du marché d'achat de denrées 2015 ;
- 21 Décembre 2018 : 778 712,73 € déclarées au titre du marché d'achat de denrées 2015.

Pour autant, la lourdeur administrative d'un appel de fonds, principalement causée par la superposition des couches de contrôle à opérer pour avoir un contrôle de service fait (CSF) certifié, explique le faible montant déclaré en demande de remboursement à la Commission. Cela pose régulièrement des difficultés de trésorerie pour honorer les marchés annuels d'achat de denrées.

Pour éviter toute rupture d'approvisionnement et de stock chez les associations, les autorités nationales ont eu plusieurs fois recours à un emprunt auprès de l'Agence France Trésor (AFT) pour pérenniser le financement des marchés d'achat de denrées, faute de remboursements européens réguliers et suffisants.

Explication détaillée des indicateurs communs 2018

S'agissant des indicateurs des ressources :

Indicateur 1 : montant total des dépenses publiques éligibles approuvées dans les documents fixant les conditions du soutien aux opérations

Le montant total de la dépense approuvée, à hauteur de **84 980 186,61 € TTC**, correspond aux montants programmés :

- pour l'opération « achat de denrées FEAD 2018 », soit **80 629 649,15 €** ;
- pour l'opération « forfait logistique FEAD 2018 », soit **4 031 482,46 €** ;
- pour l'opération « assistance technique », soit **319 055 €**.

Indicateur 2 : montant total des dépenses publiques éligibles engagées par les bénéficiaires et effectuées au cours de l'exécution de l'opération dont :

Le montant total de la dépense engagée, à hauteur de **81 240 468, 93 €**, correspond au montant total des dépenses engagées et payées en 2018 :

- pour l'opération « achat de denrées » : **78 176 295,07 €** ;
- pour l'opération « forfait logistique » : **2 787 598, 86 €** ;
- pour l'opération « assistance technique » : **276 575 €**.

Indicateur 2a : montant total des dépenses publiques éligibles engagées par les bénéficiaires et effectuées pour l'opération de distribution de l'aide alimentaire

Le montant total de la dépense engagée pour l'aide alimentaire, à hauteur de **80 963 893, 93 € TTC**, correspond à la somme des dépenses payées en 2018 au titre des opérations suivantes :

- **57 487 500,85 €** au titre du marché FEAD 2017 ;
- **20 688 794,22 €** au titre du marché FEAD 2018 ;

= **78 176 295,07 €** payées au titre de l'opération « achat de denrées » ;

- **190 042,22 €** au titre des soldes du forfait logistique FEAD 2014 ;
- **288 079, 52 €** au titre des soles du forfait logistique FEAD 2015 ;
- **2 309 477,12 €** au titre du forfait logistique FEAD 2017 ;

= **2 787 598, 86 €** payés au titre des forfaits logistiques des organisations partenaires.

** La différence de montants entre les indicateurs 2 et 2a) correspond aux crédits d'assistance technique, seulement comptabilisés dans l'indicateur 2.*

Indicateur 3 : montant total des dépenses publiques éligibles déclarées à la Commission

Le montant total des dépenses déclarées à la Commission, à hauteur de **47 650 006,06 €**, correspond à la somme des dépenses déclarées lors des quatre appels de fonds réalisés en 2018 (il s'agit ici des montants certifiés par l'autorité de certification confondant la part Union Européenne et la part nationale) :

- 13 Avril 2018 : 10 548 794,95€ déclarées au titre du marché d'achat de denrées 2015 ;
- 22 Juin 2018 : 13 418 318,47 € déclarées au titre du marché d'achat de denrées 2015 ;
- 5 novembre 2018 : 22 904 179,91 € déclarées au titre du marché d'achat de denrées 2015 ;
- 21 Décembre 2018 : 778 712,73 € déclarées au titre du marché d'achat de denrées 2015.

S'agissant des indicateurs de réalisation

Les indicateurs de réalisation relatifs aux bénéficiaires de l'aide alimentaire et aux denrées distribuées aux bénéficiaires finaux sont transmis par les organisations partenaires à l'autorité de gestion via un logiciel informatique, dit le Système d'Information d'Aide Alimentaire (SIAA).

La remontée de ces indicateurs via le SIAA couvre l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Indicateur 4 à 10 : quantité de produits distribués répartis par catégorie de produit

Le volume total indiqué de **73 071,72 tonnes** correspond aux denrées FEAD que les organisations partenaires déclarent avoir distribuées aux bénéficiaires finaux sur l'année civile 2018.

En application du règlement délégué n°1255/2014 du 17 juillet 2014, la part de denrées distribuées est ensuite présentée par catégorie de produits.

Indicateur 11 : quantité totale de l'aide alimentaire distribuée

En 2017, le volume total de denrées distribuées via l'aide alimentaire, toutes sources d'approvisionnement confondues, est de **253 442,30 tonnes**. Parmi ces volumes, **73 071,72 tonnes sont en provenance du FEAD**.

=> le pourcentage des denrées alimentaires cofinancées par le FEAD par rapport au volume total de nourriture distribuée par les OP est de **34%** : le FEAD constitue une source d'approvisionnement incontournable dans la part des denrées distribuées par les associations d'aide alimentaire en France, d'autant que la « dépendance » aux denrées FEAD, fonction du tissu associatif local, est très forte dans certains territoires.

L'année 2018 a vu l'augmentation des dons, collectes et ramasses suite à l'adoption de la loi Garot de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui encourage les grandes et moyennes surfaces (GMS) à donner aux associations les invendus alimentaires encore consommables.

Indicateurs 12 à 13 : nombre total de colis alimentaire financés et distribués totalement ou partiellement par le PO

Les termes de « colis » ainsi que celui de « repas » donnent lieu à différentes acceptions. En effet, leur taille et composition varient selon le lieu de distribution, les stocks disponibles à un moment T, la composition du foyer bénéficiaire et ses besoins particuliers, la périodicité d'ouverture du centre de distribution.

Les **54 249 743** colis correspondent au **nombre total de passages des personnes** dans les centres de distribution (une même personne pouvant effectuer plusieurs passages et retirer plusieurs colis). La baisse du nombre de colis distribués en 2018 s'explique notamment par le lancement particulièrement tardif de la campagne FEAD 2018.

S'agissant de la distribution de repas, l'AG ne dispose pas du nombre de repas véritablement consommés sur place, dans la mesure où ce mode de distribution reste très minoritaire.

L'indicateur exprimé ci-dessous renvoie à la notion d'**équivalent-repas** : soit le ratio entre la quantité totale de nourriture distribuée et la quantité et qualité nécessaires à la constitution d'un repas.

Au vu de ces éléments, l'AG et la Commission se sont accordés, depuis le RAE 2016, sur le fait de ne pas mentionner le nombre de repas dans le tableau joint.

Le FEAD achète en priorité des produits de première nécessité (farine, huile, sucre etc.) distribués dans le cadre des colis, ainsi que des plats cuisinés tout prêts pour répondre aux besoins des personnes n'étant pas en mesure de confectionner leurs repas, faute de logement ou d'aménagements nécessaires dans leur lieu de vie.

Par ailleurs, les OP n'utilisent pas *prioritairement* les denrées FEAD pour la préparation de repas, dans la mesure où cela peut venir complexifier le suivi de la comptabilité-matière (entrée/sortie des stocks). Lorsque les denrées FEAD sont utilisées pour confectionner des repas préparés et consommés sur place, elles viennent compléter d'autres sources d'approvisionnement pour constituer un repas équilibré : **il ne s'agit donc pas d'un repas exclusivement cofinancé par le FEAD.**

Indicateurs 14 et suivants : nombre total de personnes bénéficiant d'une aide alimentaire dont, nombre d'enfants âgés de 15 et moins, nombre de participants âgés de 65 ans et plus, nombre de femmes, nombre de migrants, personnes nombre de personnes handicapées, nombre de personnes sans logement personnel

S'agissant de l'indicateur 14, il démontre que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire et du FEAD s'est encore accru en 2018, en particulier la part des femmes. La proportion de jeunes (<15 ans) est encore très importante par rapport à la population générale, et les plus de 65 ans restent sous-représentés, ce qui peut s'expliquer d'une part par la cohabitation de plusieurs dispositifs alternatifs d'accueil des personnes âgées en France (hôpitaux, centres de convalescence, maisons de retraite, EHPAD...), et d'autre part par le fait que les personnes âgées ont davantage de mal à franchir la porte des associations pour demander de l'aide.

S'agissant de l'indicateur 14-d, l'autorité de gestion estime que la communication d'informations sur le « nombre de participants d'origine étrangère » ou sur le « nombre de minorités » (y compris des communautés marginalisées telles que les populations d'origine Roms) entre en conflit avec l'article 1^{er} de la Constitution telle que l'a interprété par le Conseil constitutionnel. En effet, tels que ces indicateurs sont rédigés, les données s'y rapportant encourent le risque, en cas de contentieux porté devant les tribunaux, d'être considérés comme des statistiques ethniques.

S'agissant de l'indicateur 14-e, les OP ont confirmé qu'elles ne collectaient pas ce type de données, qui n'apparaît pas pertinent au regard de leur activité d'aide alimentaire. La collecte de ce type de données ferait par ailleurs peser sur les OP une charge trop importante.

S'agissant de l'indicateur 14-f : Cet indicateur est particulièrement délicat à renseigner. Les organisations partenaires ont cependant transmis des données chiffrées, qui restent approximatives, à ce sujet : selon leurs estimations, 673 077 personnes seraient sans logement personnel. Les associations ont insisté sur le caractère approximatif de ces données.

Il a été confirmé à l'autorité de gestion, lors de la réunion en bilatérale avec l'unité géographique France de la DG Emploi le 15 décembre 2015, que les termes de la guidance délivrée le 12/05/2015 aux Etats membres, n'impliquait pas l'obligation de fournir les indicateurs 14-d,e,et f s'il existe de réelles difficultés pour les recueillir.

3° Information et évaluation des actions menées prenant notamment en compte les principes définis aux articles 5(6), 5(11) et 5(13) du règlement UE n°223/2014

S'agissant des données relatives à l'évolution de la pauvreté en France

** à noter que les chiffres sur l'année 2015 ne sont pas encore parus.*

En 2018, 8.8 millions de personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté monétaire en France métropolitaine, soit un taux de 14,1% de la population. Pour rappel, le seuil de pauvreté correspond à 60% du niveau de vie médian de la population et s'établit à 1026 euros par mois en France métropolitaine en 2018.

La politique de lutte contre la précarité alimentaire menée par la France dans le cadre des Etats généraux de l'Alimentation (EGA) lancés en septembre 2017 s'inscrit pleinement dans la stratégie européenne 2020 de réduction de la pauvreté. L'accompagnement personnalisé des publics en difficulté, notamment par le premier segment de parcours que constitue l'aide alimentaire, y est érigé comme principe, avec l'objectif d'éviter les ruptures de parcours et de garantir l'accès de tous au droit commun et aux dispositifs d'aide.

Les Etats généraux de l'Alimentation qui ont eu lieu à l'automne 2017 ont fait émerger plusieurs problématiques et ont abouti à l'adoption de la loi EGALIM (Etats généraux de l'Alimentation) le 30 octobre 2018. Plusieurs mesures sont prévues parmi lesquelles l'augmentation des revenus des producteurs, la récupération des invendus de la restauration collective (mesure mise en place en 2019), ou encore la réduction de l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire.

Pauvreté, alimentation, aide alimentaire et FEAD

Il y a un véritable lien entre le phénomène de pauvreté et les habitudes alimentaires : plusieurs études montrent que les ménages en situation de précarité se trouvent souvent en situation d'insécurité alimentaire, et sont amenés à devoir faire des arbitrages en faveur d'aliments moins chers ne permettant pas toujours d'assurer une alimentation en quantité suffisante, ni un équilibre nutritionnel satisfaisant. L'alimentation peut souvent devenir une variable d'ajustement dans les dépenses courantes de ces ménages.

Alors qu'il y a environ 8,9 millions de personnes vivant en situation de pauvreté monétaire en France en 2016, on compte 4,7 millions de personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2018 (dont 4,3 millions aidées par le FEAD). Sur le volume de l'aide apportée, il demeure donc un écart entre la part des personnes qui seraient éligibles à l'aide alimentaire et la part des bénéficiaires actuels : le taux de « non-recours », bien que par nature difficile à quantifier, est là.

Pour autant, la corrélation entre la mise en place du programme FEAD et l'évolution de la pauvreté en France doit être établie avec la plus grande réserve : il n'est pas encore possible d'objectiver son réel impact sur la situation des personnes aidées.

De plus, le caractère complexe et plurifactoriel du phénomène de pauvreté ne peut être infléchi que par une convergence de dispositifs complémentaires entre eux. Le retrait, même régulier, de colis ou de paniers permet de réajuster une partie des dépenses courantes en faveur d'autres postes de dépense que l'alimentation, mais ne permet pas d'infléchir son niveau de vie. Les données chiffrées collectées via le SIAA montrent que l'aide alimentaire ne répond pas à elle seule aux besoins alimentaires journaliers d'une personne.

L'aide alimentaire, notamment via le FEAD, constitue donc une aide essentielle pour ces personnes en difficulté, qui n'ont pas comme seul problème l'accès à une alimentation suffisante, saine et de qualité. C'est pourquoi elle est un moyen d'établir un premier contact pour ensuite proposer un accompagnement personnalisé plus large, qui tend à **répondre aux multiples difficultés engendrées par le phénomène de pauvreté**. Il s'agit d'un véritable « point d'entrée » pour les associations distributrices de l'aide alimentaire, qui proposent différentes formes d'aide en fonction des besoins de la personne : accueil et écoute, conseils nutritionnels, accompagnement à l'accès aux droits, aux soins, à l'hébergement, alphabétisation, accompagnement scolaire, aide au départ en vacances, soutien à la recherche d'emploi, distribution de biens matériels, accès aux loisirs...

Ce sont toutes les mesures d'accompagnement proposées et la complémentarité des dispositifs mis à disposition de la personne, qui permettent de l'accompagner dans une logique de parcours personnalisé, avec pour objectif d'améliorer sa qualité de vie : une aide alimentaire, une reprise de la confiance en soi, un accompagnement vers un logement décent, une formation, voire un emploi etc...

Ce sont toutes les mesures d'accompagnement proposées et la complémentarité des dispositifs mis à disposition de la personne, qui permettent de l'accompagner dans une logique de parcours personnalisé, avec pour objectif d'améliorer sa qualité de vie : une aide alimentaire, une reprise de la confiance en soi, un accompagnement vers un logement décent, une formation, voire un emploi etc... => **Quantifier le seul effet du FEAD sur le recul de la pauvreté est donc très difficile à objectiver.**

S'agissant des actions en matière de santé publique et de lutte contre le gaspillage alimentaire (article 5-6 du règlement), l'autorité de gestion, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, a organisé une réunion sur le choix des denrées du FEAD 2018, afin d'assurer une adéquation aux besoins, et ce dans l'objectif de respecter l'équilibre nutritionnel et pallier les carences éventuelles des bénéficiaires à venir du FEAD. Organisée conjointement par la DGAL et la DGCS le 12 juin 2017, elle a réuni FranceAgriMer et les représentants des organisations partenaires ayant été retenus pour bénéficier des denrées du FEAD 2018.

La liste des produits a été fixée de manière à proposer des repas équilibrés, en complémentarité avec les autres sources d'approvisionnement des OP et adaptés aux besoins de chaque bénéficiaire, de leurs conditions de vie et de leurs âges (produits à cuisiner, plats préparés...). Par ailleurs, la DGAL a rédigé des fiches nutritionnelles pour chaque produit, afin de leur donner une note nutritionnelle. Elle a également rédigé une « fiche produit », jointe au cahier des charges pour définir la composition des produits à fabriquer.

Dans le cadre de la procédure d'attribution des marchés, FAM organise des tests gustatifs sur la base des échantillons envoyés par les candidats au marché, auxquels participent des représentants des OP, du Ministère de l'agriculture et de l'AG. Pour s'assurer de la bonne qualité gustative des produits distribués, la note organoleptique (moyenne des notes obtenues) fait partie des critères d'attribution des lots.

Par ailleurs, la loi « Garot » orientée « anti-gaspillage » et votée le 11 février 2016, a permis d'encadrer la pratique de la ramasse auprès des grandes et moyennes surfaces, et a permis une grande avancée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une évaluation menée par la Direction générale de l'Alimentation du Ministère de l'agriculture de cette politique publique est actuellement en cours et les conclusions seront rendues en octobre 2019.

S'agissant des actions relatives à la promotion de l'égalité hommes-femmes dans la mise en œuvre du FEAD, les critères d'éligibilité à l'aide alimentaire étant objectivés et reposant notamment sur le calcul du « reste pour vivre » (charges/ressources), ils permettent d'éviter une discrimination liée au statut, à l'origine, au sexe, à l'orientation sexuelle etc. de la personne demanderesse. En 2016, les femmes représentent 52,4% des bénéficiaires de l'aide alimentaire, alors qu'elles comptent pour 53% de la population pauvre.³

L'universalité de l'accueil matérialise la prise en compte de ce principe d'égalité entre les sexes : homme ou femme, les associations accueillent, reçoivent et écoutent la personne de la même manière, sans discrimination liée au sexe.

La promotion de l'égalité entre les sexes est une préoccupation importante des OP dans toutes les actions qu'elles mènent au travers des projets sociaux. Elle se matérialise par des engagements écrits, présents dans les statuts des associations têtes de réseau ou par l'adoption de chartes de bonnes pratiques signées à différents niveaux de mise en œuvre.

Ainsi, le programme opérationnel FEAD participe de manière indirecte aux actions relatives à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par la délivrance de denrées alimentaires, « porte d'entrée » pour l'établissement d'un premier contact avec les personnes les plus démunies.

³ « Qui sont les pauvres en France ? », Observatoire des Inégalités, 18 décembre 2015
<http://www.inegalites.fr/spip.php?article1372>

S'agissant de la prise en compte des aspects climatiques et environnementaux, le FEAD 2018 a poursuivi les efforts engagés lors du FEAD 2016 dans la prise en compte des aspects climatiques. En effet, un critère supplémentaire d'analyse des offres a été ajouté dans le cahier des charges de l'appel d'offres, afin de tenir compte du fret transport et du bilan carbone des fournisseurs lors de leurs transports vers les entrepôts de première livraison des OP. Tous les candidats n'ayant pas fourni cette information lors du dépôt des offres ont été systématiquement éliminés de la procédure de sélection des soumissionnaires.

Les candidats sont également incité, lors de l'exécution du marché, à appliquer des mesures de gestion environnementale telles qu'une production moins génératrice de gaz à effet de serre, l'utilisation d'emballages durables, réutilisables ou recyclables, limiter les suremballages, disposer d'une politique de gestion des déchets, ou bien la mise en œuvre d'actions visant à prendre en compte les aspects climatiques et environnementaux en vue, notamment, de réduire le gaspillage alimentaire.

Les critères environnementaux constituent un point d'attention discuté à l'occasion de la prochaine réunion de choix de denrées du FEAD 2019 afin de voir les marges de manœuvre dont disposent les parties prenantes au programme.

S'agissant de la coordination avec le FSE, les organisations partenaires (OP) du FEAD, et de manière plus générale, les associations actives dans le domaine de l'aide alimentaire, peuvent bénéficier d'un soutien du FSE pour leurs activités d'inclusion et d'insertion. C'est ainsi que, des OP bénéficiaires par ailleurs du FEAD, portent également, à certains endroits du territoire, des chantiers d'insertion, dont certains sont cofinancés par des crédits FSE. Ces chantiers d'insertion permettent, selon les cas, d'approvisionner en produits frais, des lieux de distribution de l'aide alimentaire, et/ou d'accueillir, à des fins d'insertion professionnelle, des publics bénéficiaires ou ayant bénéficié de l'aide alimentaire.

A titre d'exemple, les Restos du Cœur gère un chantier d'insertion à Aubervilliers, près de Paris. Le chantier emploie 65 personnes en contrat à durée déterminée. Ces personnes cuisinent des plats chauds pour les personnes de la rue grâce aux denrées FEAD. La structure est financée à hauteur de 0,03 % par le FSE. Grâce à ce projet, 58 % des personnes travaillant trouvent des solutions à leurs problèmes de logement.

Par ailleurs, lors de la mise en place des circuits de gestion du FEAD, la DGEFP, autorité de gestion du FSE, a pu faire profiter la DGCS, autorité de gestion du FEAD, de son expérience au travers d'échanges informels. La DGCS est également représentée au comité de programmation du FSE (pour le volet national).

Toutefois, l'AG et les OP rappellent la complémentarité du FEAD et du FSE, tant en termes d'objectifs distincts (lutte contre la grande précarité / aide à l'insertion professionnelle), la logique administrative différente qui les anime, et le souci de préserver le fonctionnement unique de chaque dispositif pour la programmation 2021-2027.

Liste des annexes

- 1) **Tableau des indicateurs communs**
- 2) **Liste des produits achetés**
- 3) **Répartition par produit, OP et tonnage de produits livrés des paiements effectués pendant l'année civile 2018**
- 4) **Liste des abréviations**

Annexe I : Tableau des indicateurs communs (règlement délégué UE n°1255/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 fixant le contenu des rapports d'exécution annuels et du rapport d'exécution final, y compris la liste d'indicateurs communs)

Indicateurs	Libellé des indicateurs	Unités de mesure	2014 (au 31/12/2014)	2015 (situation au 31/12/2015)	2016	2017	2018	Cumul des montants
1	Montant total des dépenses publiques éligibles approuvé dans les documents fixant les conditions du soutien aux opérations	EUR	76 877 831,34 €	79 801 115,84 €	83 093 679,20 €	83 008 489,27 €	84 980 186,61 €	327 960 186,42 €
2	Montant total des dépenses publiques éligibles engagées par les bénéficiaires et effectuées au cours de l'exécution de l'opération, dont	EUR	38 230 231 €	67 754 636,74 €	68 590 927,93 €	83 074 444,23 €	81 240 468,93 €	270 299 780,90 €
2a	Montant total des dépenses publiques éligibles engagées par les bénéficiaires et effectuées au cours de l'exécution des opérations de distribution de l'aide alimentaire	EUR	38 230 231 €	67 754 636,74 €	68 316 097,31 €	82 999 567,87 €	80 963 893,93 €	269 948 329,54 €
2b	Montant total des dépenses publiques éligibles engagées par les bénéficiaires et effectuées au cours de l'exécution des opérations liées à la fourniture d'une assistance matérielle de base	EUR	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
3	Montant total des dépenses publiques éligibles déclarées à la Commission	EUR	0 €	44 426 883,60 €	0 €	38 476 798,78 €	47 650 006,06 €	130 553 688,44 €

		Unités de mesure	2014 (au 31/12/14)	2015	2016	2017	2018	Cumul des montants
4	Quantité de fruits et légumes	Tonnes	6 230,58	7952,52	7 145,79	7 619,62	7 350,80	36 299,31
5	Quantité de viande, œufs, poissons et fruits de mer	Tonnes	2368,75	3543,03	4 757,92	4 697,76	4 714,31	20 081,77
6	Quantité de farine, pain, pommes de terre, riz et autres produits riches en amidon	Tonnes	10238,82	10924,54	9 138,99	9 865,82	10 094,12	50 262,29
7	Quantité de sucre	Tonnes	2602,67	2752,84	2 784,38	2 152,08	1 989,11	12 281,08
8	Quantité de produits laitiers	Tonnes	37145,77	40002,2	47 346,57	39 914,37	39 871,07	204 279,98
9	Quantité de graisse et huile	Tonnes	2939,08	4047,33	2 939,38	2 821,20	2 536,32	15 283,31
10	Quantité de plats cuisinés et autres denrées alimentaires (n'entrant pas dans les catégories précitées)	Tonnes	4334,09	4864,27	6063,12	6 325,08	6 515,99	28 102,55
11	Quantité totale de l'aide alimentaire distribuée, dont	tonnes	65 859,76	74 086,73	80 176,14	73 395,97	73 071,72	366 590,32
11 (a)	Pourcentage des denrées alimentaires pour lesquelles seuls le transport, la distribution et le stockage ont été payés par le PO	%	0	0	0	0	0	0
11(b)	pourcentage des denrées alimentaires cofinancées par le FEAD, par rapport au volume total de nourriture distribué par les OP	%	28.2 %	29,40%	31,73%	29,68%	34%	
12	Nombre total de repas distribués et financés totalement ou partiellement par le PO	Nombre	0	0	0	0	0	0
13	Nombre total de colis alimentaires distribués et financés totalement ou partiellement par le PO	Nombre	72 781 897	76 616 015	76 252 590	57 714 869	54 249 743	149 032 015

14	Nombre total de personnes bénéficiant d'une aide alimentaire	Nombre	4 047 812	4 216 026	4 397 813	4 459 019	4 340 340	21 461 010,00
14 (a)	Nombre d'enfants âgés de 15 ans et moins	Nombre	1 471 148	1 438 335	1 561 066	1 547 553	1 505 296	7 523 398,00
14(b)	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus	Nombre	250 801	183 025	177 597	178 253	194 985	984 661,00
14 (c)	Nombre de femmes	Nombre	2 419 290	2 212 815	2 307 787	2 348 631	2 291 810	11 580 333,00
14(d)	Nombre de migrants, participants d'origine étrangère, personnes appartenant à des minorités (y compris des communautés marginalisées comme les Roms)	Nombre	-	-	-	-	-	
14 (e)	Nombre de personnes handicapées	Nombre	-	-	-	-	-	
14(f)	Nombre de personnes sans logement personnel	Nombre	-	1 010 198	-	-	673 077	1683275

Annexe II : Liste des denrées de la campagne FEAD 2018

Liste des 33 produits - Campagne 2018	
<i>Produits basiques</i>	<i>Produits élaborés</i>
Beurre doux surgelé	Café moulu
Coquillettes	Céréales type pétales au chocolat
Escalopes de poulet surgelées	Chocolat en poudre petit déjeuner
Farine de blé type 55	Cocktail de fruits au sirop léger
Graine de couscous calibre moyen	Confiture extra de fraises
Huile de tournesol	Crème dessert chocolat
Lait demi-écrémé UHT	Emmental
Portions de filet de poisson blanc surgelées	Flageolets verts extra-fins
Riz long étuvé	Fromage fondu
Steack haché surgelé de bœuf 15% MG	Galettes bretonnes pur beurre
Sucre en morceaux n°4	Haricots verts très fins
	Lasagnes saumon épinards surgelées
	Lentilles cuisinées
	Petits pois très fins / carottes
	Poulet basquaise et riz
	Purée de pommes bananes sans sucre ajouté
	Purée de pommes de terre en flocons déshydratés
	Ratatouille
	Ravioli bolognaise
	Sardines à l'huile
	Thon entier au naturel (listao)
	Velouté de poireaux pommes de terre

Annexe III : Répartition, par produit, OP, et tonnage de produits livrés, des paiements effectués pendant l'année civile 2018

FEAD 2017 (Figurent dans les tableaux ci-après les paiements relatifs aux denrées FEAD 2017 effectués depuis le 01/01/2018)

- **FEDERATION FRANCAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES**

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2017

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
JYCO	430	Biscuits fourrés au chocolat	44,575	115 567,95 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	431	Café moulu	400,630	908 226,93 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	432	Céréales petit déjeuner riz et de blé complet	233,648	312 340,35 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	433	Chocolat au lait supérieur	122,320	444 612,67 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	434	Chocolat en poudre petit déjeuner	178,920	431 809,99 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	435	Confiture extra de fraises	232,324	372 128,85 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	436	Crème dessert chocolat	285,039	395 223,77 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	437	Emincé de poulet sauce champignons et pâtes	290,052	763 218,58 €
PAUL DISCHAMP	438	Emmental	100,429	423 280,62 €
JYCO	439	Escalopes de poulet surgelées	118,607	727 007,53 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	440	Farine Type 65	446,879	188 814,50 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	441	Filets de poisson blanc surgelés	350,584	882 954,03 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	442	Fromage fondu	158,011	560 451,51 €
JYCO	443	Graine de couscous calibre moyen	419,702	262 874,70 €
JYCO	444	Haricots verts très fins	358,458	310 574,75 €
JYCO	445	Huile de tournesol	326,405	391 534,24 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	446	Lait demi-écrémé UHT	8 349,541	3 371 409,24 €
JYCO	447	Lasagnes saumon épinards surgelées	132,544	399 925,01 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	448	Lentilles cuisinées	255,045	265 686,15 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	449	Pâtes Penne Rigate	505,960	326 945,06 €
JYCO	450	Pêches au sirop léger	220,350	218 744,26 €
JYCO	451	Petits pois très fins carottes	248,631	238 829,33 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	453	Purée de pommes sans sucre ajouté	346,325	303 708,94 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	454	Ratatouille	229,058	227 618,98 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	455	Raviolis pur bœuf	341,085	451 642,42 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	456	Riz au lait avec raisins, nappage caramel	145,656	318 686,53 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	457	Riz long étuvé	582,477	489 765,53 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	458	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	271,536	1 088 416,53 €
PAUL DISCHAMP	459	Sucre en poudre	449,880	308 030,59 €

JYCO	460	Thon entier au naturel	223,769	1 239 997,19 €
------	-----	------------------------	---------	----------------

PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2017 BIS

Opérateur	Montant avance
JYCO	145 671,87 €

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2017 BIS

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
JYCO	496	Purée de pommes de terre en flocons	325,033	582 438,84 €

- CROIX ROUGE FRANCAISE

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2017

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
JYCO	430	Biscuits fourrés au chocolat	34,841	75 962,58 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	431	Café moulu	25,075	56 840,99 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	432	Céréales petit déjeuner riz et de blé complet	37,436	50 079,61 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	433	Chocolat au lait supérieur	15,686	57 005,56 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	435	Confiture extra de fraises	26,784	36 125,48 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	436	Crème dessert chocolat	29,082	33 957,59 €
JYCO	439	Escalopes de poulet surgelées	24,471	126 312,61 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	441	Filets de poisson blanc surgelés	41,364	90 354,00 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	442	Fromage fondu	20,052	59 871,84 €
JYCO	444	Haricots verts très fins	12,326	8 993,25 €
JYCO	445	Huile de tournesol	33,146	33 481,93 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	446	Lait demi-écrémé UHT	146,512	49 852,95 €
JYCO	447	Lasagnes saumon épinards surgelées	24,101	61 237,85 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	448	Lentilles cuisinées	32,874	28 840,88 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	449	Pâtes Penne Rigate	70,970	38 618,36 €
JYCO	451	Petits pois très fins carottes	59,640	48 243,23 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	453	Purée de pommes sans sucre ajouté	35,914	31 494,28 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	454	Ratatouille	40,776	34 188,53 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	455	Raviolis pur bœuf	20,561	22 947,70 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	457	Riz long étuvé	26,105	18 483,50 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	458	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	32,647	110 198,60 €
PAUL DISCHAMP	459	Sucre en poudre	26,523	15 292,78 €
JYCO	460	Thon entier au naturel	26,739	139 253,39 €

PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2017 BIS

Opérateur	Montant avance
-----------	----------------

JYCO	20 757,78 €
------	-------------

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2017 BIS

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
JYCO	496	Purée de pommes de terre en flocons	46,332	83 031,14 €

- RESTAURANTS DU COEUR

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2017

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	402	Café moulu	416,350	926 314,70 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	403	Chocolat au lait supérieur	46,304	168 418,40 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	404	Chocolat en poudre petit déjeuner	170,070	336 841,47 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	405	Confiture extra de fraises	84,272	129 336,39 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	406	Crème dessert chocolat	217,431	291 764,83 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	407	Emincé de poulet sauce champignons et pâtes	107,973	293 431,25 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	408	Escalopes de poulet surgelées	142,660	900 146,62 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	409	Farine Type 65	284,820	105 166,49 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	410	Filets de poisson blanc surgelés	560,040	1 178 945,74 €
JYCO	411	Graine de couscous calibre moyen	656,220	378 946,89 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	412	Haricots verts très fins	252,720	201 030,33 €
JYCO	413	Huile de tournesol	73,600	84 403,37 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	414	Lait demi-écrémé UHT	17 542,572	6 007 464,17 €
JYCO	415	Lasagnes saumon épinards surgelées	101,732	299 443,05 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	416	Lentilles cuisinées	419,236	408 529,63 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	417	Pâtes Penne Rigate	607,660	350 794,59 €
JYCO	418	Pêches au sirop léger	518,389	460 164,43 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	419	Petits pois très fins carottes	288,739	265 771,43 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	421	Ratatouille	322,371	299 712,52 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	422	Raviolis pur bœuf	483,196	522 104,98 €
PAUL DISCHAMP	423	Riz au lait avec raisins, nappage caramel	149,558	319 038,59 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	424	Riz long étuvé	496,720	351 881,19 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	425	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	216,400	856 797,62 €
PAUL DISCHAMP	426	Sucre en poudre	1 662,925	926 315,74 €
JYCO	427	Thon entier au naturel	603,239	3 112 005,39 €

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2017 BIS

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées	Montant payé
-----------	--------	---------	-------------------	--------------

			(T ou ML)	
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	494	Thon entier au naturel	67,845	431 998,26 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	495	Raviolis pur bœuf	312,797	263 999,82 €

- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2017 BIS

Opérateur	Montant avance
JYCO	452 014,16 €

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2017

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
JYCO	463	Biscuits fourrés au chocolat	158,967	407 106,27 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	464	Café moulu	295,350	662 467,06 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	465	Céréales petit déjeuner riz et de blé complet	282,960	366 637,55 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	466	Chocolat au lait supérieur	165,304	602 938,00 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	467	Chocolat en poudre petit déjeuner	249,894	593 064,83 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	468	Confiture extra de fraises	284,623	450 462,40 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	469	Crème dessert chocolat	324,574	441 350,43 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	470	Emincé de poulet sauce champignons et pâtes	162,792	424 150,39 €
PAUL DISCHAMP	471	Emmental	143,570	604 350,74 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	473	Farine Type 65	1 050,410	352 082,72 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	474	Filets de poisson blanc surgelés	221,676	559 110,09 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	475	Fromage fondu	158,105	560 533,35 €
JYCO	476	Graine de couscous calibre moyen	603,296	372 485,86 €
JYCO	477	Haricots verts très fins	507,152	436 730,78 €
JYCO	478	Huile de tournesol	560,211	669 036,40 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	479	Lait demi-écrémé UHT	8 023,919	3 249 021,51 €
JYCO	480	Lasagnes saumon épinards surgelées	56,649	170 927,02 €
PAUL DISCHAMP	481	Lentilles cuisinées	203,833	209 668,12 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	482	Pâtes Penne Rigate	913,440	553 688,71 €
JYCO	483	Pêches au sirop léger	405,725	402 768,39 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	484	Petits pois très fins carottes	379,814	353 477,33 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	486	Purée de pommes sans sucre ajouté	392,515	338 609,10 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	487	Ratatouille	160,992	156 258,83 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	488	Raviolis pur bœuf	201,597	265 108,49 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	489	Riz au lait avec raisins, nappage caramel	310,968	560 589,27 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	490	Riz long étuvé	524,380	424 318,77 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	491	Steak haché surgelé de bœuf	164,000	655 305,25 €

		15% MG		
PAUL DISCHAMP	492	Sucre en poudre	781,994	472 831,24 €
JYCO	493	Thon entier au naturel	239,129	1 242 356,65 €

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2017 BIS

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
JYCO	497	Escalopes de poulet surgelées	235,109	1 105 228,62 €
JYCO	498	Purée de pommes de terre en flocons	393,888	702 490,78 €

FEAD 2018**- FEDERATION FRANCAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES****PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2018**

Opérateur	Montant payé
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	1 446 680,54 €
JYCO	823 630,61 €
LEGAL	183 821,56 €
PAUL DISCHAMP	57 022,26 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	184 886,98 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	100 627,50 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	1 203 565,20 €
VOLDIS	297 253,54 €

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2018

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	530	Beurre doux surgelé	65,120	155 011,82 €
LEGAL	531	Café moulu	191,138	320 783,48 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	532	Céréales type pétales au chocolat	25,560	2 368,76 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	533	Chocolat en poudre petit déjeuner	12,960	1 601,66 €
JYCO	534	Ratatouille	92,166	53 026,60 €
JYCO	535	Purée de pommes bananes sans sucre ajouté	57,271	6 093,87 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	536	Confiture extra de fraises	43,546	3 722,56 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	537	Coquillettes	125,950	6 413,61 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	538	Crème dessert chocolat	165,312	141 806,10 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	539	Emmental	56,000	104 228,55 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	540	Escalopes de poulet surgelées	15,206	3 561,58 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	541	Farine Type 55	148,401	24 209,03 €
JYCO	542	Flageolets verts extra-fins	101,594	68 224,73 €
JYCO	544	Graine de couscous calibre moyen	108,621	34 306,68 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	545	Haricots verts très fins	67,046	3 208,13 €
JYCO	546	Huile de tournesol	269,640	168 999,80 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	547	Lait demi-écrémé UHT	3 614,930	577 829,96 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	548	Lasagnes saumon épinards surgelées	90,360	133 752,26 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	549	Lentilles cuisinées	125,783	64 380,21 €
JYCO	550	Petits pois très fins carottes	133,400	50 059,77 €
JYCO	551	Portions de filet de poisson blanc surgelées	90,720	128 078,36 €
JYCO	552	Poulet basquaise et riz	133,488	258 985,73 €
JYCO	553	Purée de pommes de terre en flocons	62,832	37 877,20 €

ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	554	Ratatouille	116,637	59 846,49 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	555	Ravioli bolognaise	125,088	63 240,06 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	556	Riz long étuvé	162,000	27 395,87 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	557	Sardines à l'huile	49,770	8 342,05 €
VOLDIS	558	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	278,200	779 895,13 €
PAUL DISCHAMP	559	Sucre en morceaux n°4	206,969	75 735,93 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	560	Thon entier au naturel (listao)	26,127	9 450,78 €
JYCO	561	Velouté de poireaux pommes de terre	108,861	36 039,06 €

- CROIX ROUGE FRANCAISE

PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2018

Opérateur	Montant payé
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	92 050,61 €
JYCO	66 870,21 €
LEGAL	9 375,61 €
PAUL DISCHAMP	4 039,35 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	10 287,31 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	56 407,29 €
VOLDIS	31 641,98 €

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2018

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	530	Beurre doux surgelé	12,320	50 395,07 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	532	Céréales type pétales au chocolat	5,940	5 259,18 €
JYCO	534	Cocktail de fruits au sirop léger	20,321	17 500,49 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	536	Confiture extra de fraises	16,070	21 243,39 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	537	Coquillettes	22,400	4 413,54 €
JYCO	542	Flageolets verts extra-fins	20,045	21 940,51 €
JYCO	546	Huile de tournesol	25,200	19 539,28 €
JYCO	550	Petits pois très fins carottes	20,736	12 512,27 €
JYCO	551	Portions de filet de poisson blanc surgelées	18,480	33 334,32 €
JYCO	553	Purée de pommes de terre en flocons	8,398	6 309,85 €
VOLDIS	558	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	17,160	34 798,97 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	560	Thon entier au naturel (listao)	12,096	50 839,78 €
JYCO	561	Velouté de poireaux pommes de terre	22,464	10 734,02 €

- RESTAURANTS DU COEUR

PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2018

Opérateur	Montant payé
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	952 102,37 €
JYCO	821 051,05 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	157 894,22 €
SA FERRIGNO	236 842,09 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	126 315,46 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	1 423 502,42 €
ST MICHEL BISCUITS	55 262,97 €
VOLDIS	315 788,99 €

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2018

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	500	Beurre doux surgelé	95,040	338 155,02 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	501	Café moulu	37,284	84 208,67 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	502	Céréales type pétales au chocolat	11,880	1 019,84 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	503	Chocolat en poudre petit déjeuner	47,520	62 925,07 €
JYCO	504	Cocktail de fruits au sirop léger	467,383	348 534,43 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	506	Confiture extra de fraises	78,893	92 560,70 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	507	Coquillettes	67,200	7 129,71 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	508	Crème dessert chocolat	95,040	5 990,37 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	509	Escalopes de poulet surgelées	76,032	174 948,98 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	510	Farine Type 55	198,000	48 798,56 €
JYCO	511	Flageolets verts extra-fins	100,225	76 344,49 €
JYCO	513	Graine de couscous calibre moyen	43,740	1 527,62 €
JYCO	514	Haricots verts très fins	165,888	49 648,08 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	515	Huile de tournesol	64,152	3 514,21 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	516	Lait demi-écrémé UHT	583,200	11 861,70 €
JYCO	519	Petits pois très fins carottes	186,624	73 602,82 €
JYCO	520	Portions de filet de poisson blanc surgelées	166,320	278 219,86 €
JYCO	521	Poulet basquaise et riz	47,520	62 680,11 €
JYCO	522	Purée de pommes de terre en flocons	22,176	22 462,61 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	523	Ratatouille	58,320	3 277,08 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	524	Ravioli bolognaise	100,224	76 943,08 €
VOLDIS	527	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	154,440	267 515,43 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	528	Thon entier au naturel (listao)	14,031	5 038,36 €
JYCO	529	Velouté de poireaux pommes de terre	186,624	55 997,99 €

- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2018

Opérateur	Montant payé
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	1 892 565,24 €
JYCO	879 541,20 €
LEGAL	128 877,41 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	103 620,65 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	456 220,89 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	384 657,21 €
VOLDIS	228 569,12 €

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2018

Opérateur	N° lot	Produit	Quantités livrées (T ou ML)	Montant payé
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	562	Beurre doux surgelé	75,680	223 924,76 €
LEGAL	563	Café moulu	57,995	24 460,65 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	564	Céréales type pétales au chocolat	69,660	31 715,35 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	566	Cocktail de fruits au sirop léger	74,753	10 568,97 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	567	Purée de pommes bananes sans sucre ajouté	94,954	32 043,60 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	568	Confiture extra de fraises	63,763	24 397,80 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	569	Coquillettes	140,000	4 473,60 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	570	Crème dessert chocolat	108,864	29 800,27 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	572	Escalopes de poulet surgelées	14,746	3 430,16 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	573	Farine Type 55	196,020	13 450,11 €
JYCO	574	Flageolets verts extra-fins	89,161	59 397,63 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	576	Galettes bretonnes pur beurre	26,791	4 593,32 €
JYCO	577	Graine de couscous calibre moyen	188,811	66 934,79 €
JYCO	578	Haricots verts très fins	228,094	89 329,21 €
JYCO	579	Huile de tournesol	253,680	110 692,21 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	580	Lait demi-écrémé UHT	3 135,447	592 784,66 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	582	Lentilles cuisinées	102,298	69 548,84 €
JYCO	583	Petits pois très fins carottes	215,308	84 403,21 €
JYCO	584	Portions de filet de poisson blanc surgelées	59,910	67 289,02 €
JYCO	585	Poulet basquaise et riz	67,680	111 199,02 €
JYCO	586	Purée de pommes de terre en flocons	36,288	3 333,05 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	587	Ratatouille	47,304	5 347,26 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	588	Ravioli bolognaise	160,358	165 259,09 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	589	Riz long étuvé	130,400	7 094,04 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	590	Sardines à l'huile	11,340	1 899,32 €
VOLDIS	591	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	122,200	251 017,00 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	592	Sucre en morceaux n°4	165,440	15 247,37 €

ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	593	Thon entier au naturel (listao)	4,355	1 573,84 €
JYCO	594	Velouté de poireaux pommes de terre	61,343	2 412,95 €

Annexe III : Liste des abréviations

AG	Autorité de gestion
AT	Assistance technique
CCAS	Centre communal d'action sociale
CICC	Commission interministérielle de coordination des contrôles
CRF	Croix rouge française
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
FAM	FranceAgriMer
FEAD	Fonds européen d'aide aux plus démunis
FFBA	Fédération française des banques alimentaires
OI	Organisme intermédiaire
OP	Organisations partenaires
PEAD	Programme européen d'aide aux plus démunis
PNFCE	Pôle national de certification des fonds européens
PO	Programme opérationnel
RAE	Rapport annuel d'exécution
RDC	Restaurants du cœur
SIAA	Système d'information d'aide alimentaire
SPF	Secours populaire français
UE	Union européenne